

## L'interprofession en questions

Comme cela était à prévoir, la mise en place rapide et au pas de charge d'une interprofession a suscité de très nombreuses questions de la part de nos adhérents. Compte tenu de la situation, nous avons décidé d'essayer d'y répondre dans la mesure de nos possibilités, car beaucoup de points d'interrogations restent toujours en suspens... Lorsque l'interprofession aura validé ses outils de communication, nous les publierons. En gardant cependant notre liberté de parole, d'analyse et de suggestions.

### Qu'est-ce vraiment, une interprofession ?

**Abeilles et Fleurs** – Une interprofession est une structure qui rassemble les différents acteurs d'une filière généralement agricole. Elle est donc constituée de producteurs, de transformateurs, de la distribution sans oublier les marchands de matériel spécifiques à la filière. Le plus souvent, l'objectif de l'interprofession est d'assurer la promotion des produits de la filière auprès des consommateurs afin de mieux les valoriser.

### Qui est à l'origine d'une interprofession ?

**Abeilles et Fleurs** – Normalement, une interprofession est le fruit d'une démarche commune initiée par tous ces différents acteurs qui souhaitent travailler ensemble. Mais c'est une demande également du Gouvernement. Sous le ministère de Stéphane Le Foll, monsieur apiculture François Gerster avait fait de la mise en place de l'interprofession le saint Graal de son plan apicole, mais son ingérence grossière dans les discussions avait fait capoter le projet. En fin d'automne, le gouvernement du Président Macron est revenu à la charge.

### Comment est constituée l'interprofession apicole ?

**Abeilles et Fleurs** – Elle est formée de deux collèges :

- Celui des producteurs qui regroupe la section apicole de la FNSEA, de la Confédération paysanne, de la Coordination rurale, le SNA, le SPMF, la FFAP, l'UNAF,

© Christel BONNAFOUX (UNAF)



avec 2 voix chacun, et la Fédération des coopératives et ADA France avec 1 voix ; soit 16 voix.

- Le collège aval est constitué, lui, du Syndicat français des miels (8 voix), du Syndicat du matériel (2 voix) et de la grande distribution (6 voix), soit 16 voix.

Tous les votes se font par collège avec une majorité des deux tiers pour le premier, soit 11 voix, et à l'unanimité pour le collège aval.

### Trouvez-vous que la représentativité de chaque structure soit juste ?

**Abeilles et Fleurs** – Non, bien évidemment ! La section apicole de la FNSEA ne regroupe par exemple que quelques dizaines d'apiculteurs professionnels et pèse pourtant autant que l'UNAF ou la SNA qui en rassemblent plusieurs centaines, sans compter les pluriactifs et les petits producteurs. La seule solution pour disposer d'une représentativité véritable est l'organisation d'élections. C'est tout à fait envisageable, mais naturellement plusieurs syndicats généralistes, pourtant minoritaires, s'y opposent ainsi que jusqu'à présent le ministère de l'Agriculture.

### Pouvez-vous nous indiquer le résultat des élections au comité directeur exécutif ?

**Abeilles et Fleurs** – 32 voix au total, à priori :

- Président (collège production) 1 candidat, E. Lelong (FNSEA) : 24 voix pour, 3 abstentions, 3 nuls, 2 voix pour F. Alétru.

- Vice-président (collège commercialisation) 1 candidat, V. Michaud (SFM) : 27 voix pour, 2 abstentions, 3 blancs.

- Trésorier (collège commercialisation) 1 candidat, M. Duret (FCD) : 32 voix pour.

- Secrétaire (collège production) 2 candidats : M.-F. Roux (FFAP) et F. Alétru (SNA) : 24 voix pour F. Alétru et 8 voix pour M.-F. Roux.

- 1<sup>er</sup> membre (collège production) 2 candidats : M.-F. Roux (FFAP) et J. Schiro (SPMF) : 21 voix pour J. Schiro et 9 voix pour M.-F. Roux, 2 blancs.

- 2<sup>e</sup> membre (collège commercialisation) 1 candidat, B. Freslon (syndicat des vendeurs de matériel) : 32 voix pour.



### Comment se fait-il que ce vote ait été effectué en conseil d'administration et non par collège ?

**Abeilles et Fleurs** – Effectivement, selon les statuts, ces votes auraient dû être effectués par collège. Pour le collège amont, la majorité est acquise aux deux tiers des voix, soit 11 voix sur 16. Le vote du collège aval doit se faire à l'unanimité. Il est évident qu'un vote par collège aurait sans aucun doute donné un autre résultat. Il est d'ailleurs dommage qu'une interprofession démarre avec un vote controversé...



pas que, par la suite, l'interprofession ne reconnaisse que les plus de 50 ruches et cherche à exclure ou à interdire toute activité commerciale à ceux qui sont en-deçà de ce palier...

**Est-ce que les miels d'importation paieront cette CVO ? Cela serait logique car les négociants qui sont dans le collège aval importent beaucoup de miels.**

**Abeilles et Fleurs** – On ne le sait pas encore. Légalement, selon la législation européenne, les produits d'importation ne sont pas assujettis à cette cotisation. En revanche, les miels importés mais conditionnés en France devraient l'être. Le débat sera tranché lors des prochaines réunions...

### Est-on sûr que l'interprofession sera bénéfique pour les apiculteurs ?

**Abeilles et Fleurs** – C'est bien là la question. On ne peut pas dire que pour les autres filières agricoles – que ce soit le lait, les fruits et légumes ou le porc – le résultat soit mirobolant... Ne nous faisons pas trop d'illusions... En revanche, si les collèges donnent la priorité à des actions concrètes pour favoriser des cultures mellifères et saines ou assurer la promotion des miels de nos terroirs, cela peut être bénéfique pour les apiculteurs...

**Abeilles et Fleurs** – On ne le sait pas encore. Légalement, selon la législation européenne, les produits d'importation ne sont pas assujettis à cette cotisation. En revanche, les miels importés mais conditionnés en France devraient l'être. Le débat sera tranché lors des prochaines réunions...

### Est-ce que l'interprofession est destinée à régler le problème de financement de l'ITSAP qui semble quasiment en faillite ?

**Abeilles et Fleurs** – Non, elle n'a pas vocation à financer l'ITSAP ni à combler le déficit actuel. En revanche, l'interprofession peut sur appel d'offre, et c'est logique, confier à l'ITSAP ou à d'autres la réalisation de projets bien définis et validés par les deux collèges.

### On parle de cotisation volontaire obligatoire...

**Abeilles et Fleurs** – Oui. C'est assez paradoxal, mais volontaire et obligatoire ne sont pas des termes incompatibles sur le territoire français... En réalité, dès que les critères de cette cotisation sont validés par l'interprofession et que les pouvoirs publics l'ont validée par un décret ou un arrêté, elle devient obligatoire pour toute personne qui répond à ces critères. En réalité, c'est une taxe destinée à financer l'interprofession.

### Est-ce que l'interprofession n'est pas constituée pour écarter les syndicats apicoles indépendants comme l'UNAF ou la FFAP afin que l'État ne dispose que d'un seul interlocuteur, le président de l'interprofession, en l'occurrence la FNSEA ?

**Abeilles et Fleurs** – Certains, naturellement, verraient bien d'un bon œil un tel schéma qui éviterait de parler des sujets qui fâchent, comme les pesticides, certaines pratiques de l'agriculture intensive... L'abeille et les apiculteurs dérangent. Ils sont le grain de sable dans les rouages de l'agrochimie... Si on pouvait vraiment les encadrer pour les contenir, la vie serait plus facile. C'est un projet qui perdure depuis plusieurs années. On prétend que la filière apicole n'est pas structurée. Elle ne l'est ni plus ni moins qu'une autre. Comme dans de nombreux domaines, le lait ou le vin, il y a plusieurs syndicats et c'est bien naturel. La pluralité de parole est l'apanage de la démocratie. Or, une interprofession ne peut en aucune façon remplacer les syndicats. Les syndicats sont là pour porter des revendications. L'interprofession comme l'ITSAP, non. On voit bien que les interprofessions dans les différents secteurs agricoles n'ont pas réduit le rôle des syndicats. Les syndicats ont une liberté de parole qui leur est propre. L'UNAF continuera donc à faire entendre sa voix. Avec de plus en plus d'énergie grâce à l'engagement de ses nombreux adhérents.

### Quel en sera le montant ?

**Abeilles et Fleurs** – On l'ignore. On ne sait pas encore si elle sera payée à la ruche, au pot de miel (comme le fut la précédente expérience il y a une trentaine d'années avec Intermiel avec des vignettes à coller sur les pots) ou sur le chiffre d'affaires. Ce point essentiel devra être traité par collège pour être validé.

### Qui cotisera à l'interprofession ?

**Abeilles et Fleurs** – A l'heure actuelle, on ne le sait pas. Il était question de faire payer les apiculteurs de plus de 200 ruches ou de plus de 50 ruches. D'autres parlent de faire payer tous les apiculteurs qui ont une activité commerciale, la plus petite soit-elle. Le débat est compliqué, car généralement ceux qui payent disposent de pouvoirs et sont reconnus... Il ne faudrait